

Acteurs et partenaires à mobiliser dans l'établissement et sur le territoire

En interne

- L'équipe de direction
- Les équipes pédagogiques, les formateurs
- Les référents parcours
- Le personnel administratif (les chargés de placement, les chargés de communication...)
- Les médecins ou l'infirmière, le cas échéant
- Les Instances Représentatives du Personnel

En externe

- **Les personnes handicapées** et leur entourage (familles, tuteurs ...)
- **Les acteurs institutionnels** : Région Ile-de-France, DIRECCTE, DRIAAF, Éducation Nationale, Agefiph, ARS
- **Les acteurs du secteur économique** : entreprises, tuteurs, maîtres d'apprentissage médecine du travail, SAMETH, ALTHER
- **Les prescripteurs des aides et lieux d'information** : Missions locales, Cap emploi, Pôle emploi, Centres d'information et d'Orientation (CIO)
- **Les acteurs du système scolaire et universitaire** : les rectorats/services académiques, les enseignants référents, les auxiliaires/assistants de vie scolaire, les assistants d'éducation, les médecins, les infirmiers, les enseignants spécialisés, les enseignants des classes spécialisées dans le milieu ordinaire,
- **Les acteurs médicaux sociaux** : MDPH, Ulis, IME/IMPRO, SEGPA, EREA, les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- **Les acteurs du milieu protégé** : Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Entreprises Adaptées (EA), Centres de Rééducation Professionnelle (CRP)
- **Les associations spécialisées** sur le handicap autant que de besoin
- **Les spécialistes** : avejiste, instructeur de locomotion, ergonomes, informaticiens, médecins de travail, professeur spécialisé, orthophonistes, formateur chargé des soutiens pédagogiques, interface de communication, interprète, codeur, transcripateur, auxiliaire professionnel